

La vie politique suisse entre consensus et conflit : de la concordance à la discordance

Christophe Dumas
Université d'Angers

Alors que la Confédération helvétique a renouvelé le mercredi 9 décembre 2015 son gouvernement suite aux élections fédérales du 18 octobre précédent, il nous a paru intéressant de faire le point sur l'état de cette démocratie dont les commentateurs n'ont eu et n'ont de cesse de vanter les mérites, du moins avant que la tranquillité de la vie publique ne soit perturbée par l'irruption tonitruante de Christoph Blocher. L'élection au Conseil fédéral de ce « populiste de droite » (pour reprendre la terminologie en usage dans les pays germanophones), le 10 décembre 2003, constitua en effet, au même titre que son éviction quatre ans plus tard, un tournant dans l'histoire de la Suisse, dont les effets se font encore sentir aujourd'hui. Nous commencerons par dresser un bref tableau de la situation qui a conduit à cette élection, puis nous mettrons en avant les éléments significatifs qui ont marqué les quatre ans de mandat de Christoph Blocher comme conseiller fédéral afin de montrer de quelle façon sa participation au gouvernement et surtout les circonstances de son départ ont modifié l'équilibre entre les forces politiques. Nous nous interrogerons pour terminer sur le rôle qu'a joué l'hebdomadaire *Die Weltwoche*, véritable fer de lance de l'Union démocratique du centre (UDC) dans ce processus politique.

Le temps « béni » de la concordance

À la différence de l'immense majorité des démocraties occidentales, la vie politique suisse ne connaît pas de confrontation directe entre majorité et opposition, puisque depuis

1959 tous les grands partis politiques¹ ont été représentés au sein du Conseil fédéral, organe unique de l'exécutif, composé de sept membres élus tous les quatre ans par l'Assemblée fédérale à l'issue des élections qui permettent de renouveler l'intégralité du Parlement². Le choix de l'Assemblée est quasi illimité puisqu'elle peut élire les conseillers fédéraux « parmi les citoyennes et citoyens suisses éligibles au Conseil national³ ». La seule condition posée est le respect « d'une représentation appropriée des différentes régions et régions linguistiques⁴ », de sorte à empêcher la constitution d'un conseil formé, par exemple, uniquement de représentants de la majorité germanophone.

Rien n'y est dit en revanche sur le respect de la parité, ni sur l'équilibre entre les différentes forces politiques appelées à concourir à l'exercice du pouvoir exécutif, étant donné que « le Conseil fédéral prend ses décisions en autorité collégiale⁵ ». Pour ce qui est de la parité, l'absence de toute mention renvoie à des raisons historiques évidentes puisque ce n'est qu'en 1971 que le peuple suisse a consenti à accorder aux femmes les droits de vote actif et passif. Force est de reconnaître que l'absence de contrainte légale n'a toutefois pas empêché l'Assemblée fédérale de constituer entre septembre 2010 et décembre 2011 un gouvernement composé

¹ Par grand, il faut entendre les quatre partis ayant obtenu les scores les plus importants aux élections fédérales : le Parti libéral (PLR, devenu PRD), le Parti socialiste, le PDC et l'UDC.

² Elle est elle-même la réunion des 200 députés, les conseillers nationaux, et des quarante-six membres de la « petite chambre », les conseillers aux États, qui représentent la composante fédérale du pays, puisque chaque canton y dispose de deux représentants (à l'exception des six demi-cantons qui sont représentés par un seul conseiller aux États).

³ Article 175 de la Constitution fédérale, <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html>, consulté le 29.03.2016.

⁴ *Ibid.*

⁵ Article 177 de la Constitution fédérale (*ibid.*).

majoritairement de femmes⁶, même si elles ne sont plus actuellement que deux sur sept⁷.

Concernant la représentation des forces politiques, l'absence de texte légal a eu des conséquences différentes sur la composition du gouvernement. Pendant les quarante-trois premières années d'existence de la Confédération helvétique (dont la forme actuelle date de 1848), les sept conseillers fédéraux avaient tous appartenu à la mouvance radicale-démocratique. Ce n'est qu'en 1891 que fut élu le premier représentant catholique et il fallut attendre 1929 pour que le premier conseiller issu des rangs du Parti des paysans, artisans et bourgeois, ancêtre de l'UDC, rejoigne l'exécutif. Quant au Parti socialiste, son premier représentant ne fit son entrée au Conseil fédéral qu'en 1943, alors que le PS était une des premières forces politiques de Suisse depuis l'introduction du scrutin proportionnel en 1919⁸. C'est à la fin des années 1950 que s'est stabilisée une répartition concertée des sièges au Conseil fédéral. Connue sous le nom de « formule magique », cette distribution accordait aux trois partis arrivés en tête aux élections fédérales deux sièges chacun, le parti arrivé en quatrième position obtenant le septième et dernier siège. Ce fonctionnement a permis à la Suisse d'avoir à sa tête pendant un peu moins d'un demi-siècle, de 1959 à 2003, un gouvernement inmanquablement composé de deux socialistes, de deux libéraux-radicaux, de deux démocrates-chrétiens et d'un représentant de la « droite bourgeoise », incarnée à partir de 1971 par un représentant de l'UDC. Son caractère « magique » résidait avant tout dans le poids accordé au parti démocrate-chrétien, considéré comme la seule

⁶ L'année 2010 fut en outre une année exceptionnelle en matière de représentation des femmes sur le devant de la scène politique suisse puisqu'elles occupèrent cette année-là la fonction (certes essentiellement représentative) de Présidente de la Confédération (Doris Leuthard) ainsi que la présidence des deux assemblées (Pascale Bruderer Wyss au Conseil national et Erika Forster-Vannini au Conseil des États).

⁷ Doris Leuthard (PDC), élue en 2006 et Simonetta Sommaruga (PSS), élue en 2010.

⁸ Hämmerle, Andrea. *Die Abwahl*. Glarus/Chur : Rüegger Verlag, 2011, p. 98.

véritable force centriste en mesure de faire pencher la balance à gauche ou à droite au gré des sujets abordés, puisque leurs deux sièges leur permettaient, additionnés à ceux des socialistes ou des libéraux-radicaux, de nouer des majorités changeantes.

Cette aptitude à intégrer progressivement l'ensemble des forces politiques au sein du gouvernement et donc de facto à établir un fonctionnement démocratique qui ne repose pas sur le principe de l'alternance au pouvoir d'une majorité et d'une opposition, mais sur la culture systématique du compromis, a rendu possible l'émergence de ce qu'on appelle en Suisse la « concordance ». Scellé pendant des décennies par la « formule magique », ce mode de fonctionnement autorise toutefois l'expression de positions divergentes lors des consultations électorales, référendum ou votations sur les initiatives populaires (par lesquelles le peuple a la possibilité d'exprimer son avis⁹).

Le succès croissant de l'UDC dans les années 1980 est toutefois venu perturber ce mécanisme bien huilé. Fondée à l'orée des années 1970, l'Union démocratique du Centre a connu un nouveau souffle, en même temps qu'une réorientation politique, avec l'émergence dans la vie publique d'une personnalité qui allait devenir le héraut de positions d'abord conservatrices¹⁰, puis rapidement doublées d'un protectionnisme revendiqué : Christoph Blocher.

Originaire d'un milieu modeste, fils de pasteur, Christoph Blocher amassa une des principales fortunes de Suisse en acquérant l'entreprise chimique alors moribonde Ems-Chemie (implantée dans le canton des Grisons), dans laquelle il était employé. Il en fit à partir de 1982/83, en quelques années, un fleuron de l'industrie exportatrice helvétique. Parallèlement à sa carrière d'industriel, il se lança dans la vie politique, devenant successivement conseiller municipal et conseiller

⁹ Il peut aller jusqu'à rejeter jusqu'à des lois démocratiquement votées par le Parlement ou exiger une législation particulière sur tel ou tel sujet.

¹⁰ C'est autour du conseiller national Blocher que se constitua en 1985 un comité dont l'objectif était de combattre le nouveau droit matrimonial qui prévoyait l'égalité homme-femme dans le couple.

cantonal. À partir de 1977, il présida la section cantonale zurichoise de l'UDC. Mais c'est en participant en 1986 à la création de l'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN) et surtout en faisant la promotion du « non » lors de la votation du 6 décembre 1992 sur l'adhésion de la Confédération helvétique à l'Espace économique européen qu'il acquit une notoriété au plan national¹¹. Les thèmes qu'il mit alors en avant sont également ceux sur lesquels l'UDC faisait depuis lors campagne : le refus de la dissolution de l'identité suisse dans l'espace européen, le combat contre l'usage détourné du droit d'asile et l'afflux d'étrangers dans le pays, l'engagement pour que soit récompensé l'effort individuel.

Ce positionnement sur des terrains en apparence différents (adhésion à l'EEE, liens avec l'Union européenne, place de l'immigration) témoigne d'une indiscutable crise d'identité du peuple suisse, nettement perceptible depuis la fin du XX^e siècle¹². La mondialisation qui avançait alors à grands pas joua un rôle de catalyseur dans cette prise de conscience tardive d'un monde en pleine mutation. Par son discours conservateur, mettant en valeur l'attachement au patrimoine historique et culturel du pays, l'UDC est dès lors parvenue à cristalliser certaines inquiétudes liées à la peur du déracinement et de la dissolution d'une forme d'identité suisse « éternelle », ce qui a assuré une bonne partie de son succès électoral.

¹¹ Pour le parcours biographique de Christoph Blocher, on se reportera à l'ouvrage très détaillé de Markus Somm, en gardant toutefois présente à l'esprit la proximité idéologique qui unit le biographe et le biographé : *Christoph Blocher, der konservative Revolutionär*. Schwellbrunn : Appenzeller Verlag, 2009.

¹² Nombreux sont les éléments qui, depuis les années 90, convergent vers une quête des racines de la Suisse et visent à la fois à ancrer le présent dans une tradition historique et à souligner le caractère spécifique de la Suisse. Citons comme exemples la commémoration du 700^e anniversaire de la Confédération en 1991, le refus d'adhésion à l'Union européenne, le débat autour de la « suissitude » (*Swissness*) et de la nécessité pour les entreprises de respecter certains critères pour pouvoir bénéficier du label « Made in Switzerland » ou encore la récente querelle des historiens sur la place des grands mythes fondateurs de l'histoire de la Suisse.

Alors qu'elle obtenait un score à un seul chiffre en 1975 (ce qui en faisait le plus petit des partis représentés au Conseil fédéral), l'UDC améliora pendant le quart de siècle suivant ses résultats électoraux de façon régulière et continue, faisant jeu égal avec le Parti socialiste dès 1999. Aux élections de 2003, elle devint, de loin, le premier parti de Suisse, avec 26,8 % des suffrages. Comme, dans le même temps, la répartition des sièges au Conseil fédéral n'avait pas évolué, l'UDC fit alors logiquement campagne pour que lui soit accordé un deuxième siège qui, estimait-elle, lui revenait de droit¹³, l'autre siège étant occupé depuis la fin de l'année 2000 par Samuel Schmid, un membre de l'UDC élu sans le soutien officiel du parti, ce qui lui avait valu de se voir qualifier par Christoph Blocher de « demi-conseiller fédéral de l'UDC¹⁴ ». Au lendemain des élections de 2003, Blocher défendait donc la position suivante :

Die SVP [Schweizerische Volkspartei = UDC] vereint neu über einen Viertel aller Sitze im Nationalrat. Verliererin ist vorab die CVP. Aber auch die einst bürgerlich positionierte FDP verlor Sitze zugunsten der SVP. Die arithmetische Konkordanz gebietet es jetzt, dass die CVP, die am 19. Oktober bei den Eidgenössischen Wahlen das schwächste Ergebnis erzielt hat, einen ihrer beiden bisherigen Sitze in der Landesregierung räumt. So entsteht Platz für einen zusätzlichen Sitz der Schweizerischen Volkspartei. Sie nimmt ihre Führungsverantwortung wahr und will ihren Auftrag, den sie vom Schweizer Stimmvolk an der Urne erhalten hat,

¹³ Notons que Christoph Blocher avait déjà présenté sa candidature lors du renouvellement du Conseil fédéral de 1999, mais en cherchant alors à déloger seulement l'un des deux conseillers fédéraux socialistes (Interview de Christoph Blocher donnée à l'hebdomadaire *Die Weltwoche*, 2 décembre 1999. Cité d'après le site de Christoph Blocher, <http://www.blocher.ch/de/artikel/single/article/ich-trete-nur-mit-widerwillen-an>, consulté le 25.04.2016).

¹⁴ [N.N]. « Blocher attackiert Ringier ». *Neue Zürcher Zeitung*, 1^{er} décembre 2002, <http://www.nzz.ch/article8JXH0-1.443404>, consulté le 20.10.2015.

in der Landesregierung erfüllen. Die SVP-Fraktion hat mich als Bundesratskandidaten nominiert.¹⁵

Si la quasi-totalité des partis politiques estimait que le respect de la volonté populaire sortie des urnes exigeait bien d'accorder un deuxième siège à l'UDC, ni les socialistes, ni les libéraux-radicaux, ni les démocrates-chrétiens ne voulaient sacrifier l'un de leurs ministres et surtout, ils étaient nombreux à ne pas vouloir d'une candidature Blocher. Traditionnellement, les partis présentent leurs candidats au Conseil fédéral sous la forme d'un ticket constitué de deux noms, avalisé par les instances fédérales du parti, le choix ultime revenant à l'Assemblée fédérale. Or, l'UDC décida en 2003 d'adopter d'emblée une attitude plus offensive en ne proposant que la candidature de Christoph Blocher, ce qui était une façon de forcer la main aux membres de l'Assemblée fédérale, qui plus est, en ne défiant ouvertement que celui des trois autres partis dont le résultat aux élections fédérales avait été le plus faible, le PDC. Lorsque les résultats définitifs tombèrent après trois tours de scrutin, ils furent accueillis avec stupeur et incrédulité puisque c'était la première fois depuis 1872 qu'un membre sortant du Conseil fédéral n'était pas reconduit dans ses fonctions. La RTS diagnostiqua « une fracture dans la population¹⁶ » tandis qu'à l'étranger, le quotidien français *Les Echos* titrait : « L'élection de Christoph Blocher ébranle la stabilité politique suisse¹⁷ ».

¹⁵ Christoph Blocher. « BR-Wahlen 2003 : Persönliches Statement zu meiner Kandidatur », <http://www.blocher.ch/artikel/single/article/br-wahlen-2003-persoeliches-statement-zu-meiner-kandidatur/>, consulté le 20.10.2015.

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ Canal, Luigino/Furbury, Pierre Alain. « L'élection de Christoph Blocher ébranle la stabilité politique suisse ». *Les Échos*, 11 décembre 2003, http://www.lesechos.fr/11/12/2003/LesEchos/19050-051-ECH_1-election-de-christoph-blocher-ebanle-la-stabilite-politique-suisse.htm#4Tr2hfjxezbOxmFv.99, consulté le 27.11.2015.

Temps instables

Le 10 décembre 2003 s'ouvrit une période agitée dans la conduite gouvernementale. Il apparut alors clairement que la « formule magique » telle qu'elle avait été définie en 1959 et qu'elle était pratiquée depuis lors ne permettait plus une représentation des partis au Conseil fédéral qui corresponde à leur poids respectif dans l'électorat.

Cette date marqua aussi un tournant dans l'acception du terme de « concordance », qui allait peu à peu perdre le sens communément admis jusqu'alors pour devenir en quelque sorte polysémique. L'UDC dans le prolongement de l'attitude de Christoph Blocher, estimait que le respect de ce principe devait conduire automatiquement à lui accorder un deuxième siège. À la gauche de l'échiquier politique, en revanche, on rejetait désormais la concordance si elle ne devait être qu'arithmétique, estimant que toute collaboration au sein du gouvernement était impossible en raison des idées auxquelles était attaché le nouveau conseiller fédéral. Comme la notion de concordance implique une certaine convergence sur la direction que doit suivre le gouvernement, c'était désormais la « concordance programmatique » qui était mise en avant. Ces deux conceptions du terme doivent être considérées comme l'une des raisons qui ont envenimé les relations entre l'UDC et les autres partis, et lui ont permis de se présenter comme une victime du système, système qui refusait d'accorder à un parti en plein essor la place gouvernementale qui lui revenait.

Car à cette querelle linguistique sont venues s'ajouter, entre 2003 et 2007, de multiples entorses au principe de collégialité, qui, à force de se répéter, ont fini par devenir la « marque de fabrique » du Conseil fédéral au cours de ces quatre années.

L'élection de Christoph Blocher avait été perçue comme une double attaque : contre le parti démocrate-chrétien, mais aussi contre la conseillère fédérale qui le représentait¹⁸. Ainsi,

¹⁸ Les conseillers fédéraux se présentent à la réélection par ordre d'ancienneté. Or, des deux représentants du PDC, Ruth Metzler-Arnold était

l'élection de Christoph Blocher, déjà connu pour sa conception conservatrice du rôle de la femme dans la société¹⁹, s'en trouva quelque peu ternie, notamment auprès des femmes. Mais surtout, en dépit du caractère tout à fait démocratique de son élection, les conditions dans lesquelles il avait imposé sa candidature laissaient mal augurer de sa future collaboration avec les représentants des autres partis au sein du Conseil fédéral, car en réaffirmant le droit de l'UDC à obtenir un second siège et en poussant cette revendication jusqu'à obtenir satisfaction, il avait déjà pour le moins brusqué un nombre important de membres de l'Assemblée fédérale, habitués à des pratiques plus diplomatiques, en tout cas plus feutrées.

Son attitude pendant les quatre années qui allaient suivre se situa dans le prolongement de son entrée au gouvernement. Quant à l'Assemblée fédérale, qui l'avait élu avant tout pour l'associer au gouvernement et l'empêcher de continuer à jouer le rôle de premier opposant, elle dut rapidement déchanter.

Après son succès aux élections parlementaires de 2003, l'UDC exigea par une sorte d'ultimatum qu'on lui accorde un deuxième siège au gouvernement : celui-ci serait alors occupé par Christoph Blocher. Dans le cas contraire, le parti retirerait aussi du gouvernement Samuel Schmid, qui était jusqu'à présent son représentant au Conseil fédéral, pour entrer dans l'opposition. La plupart des médias plaidèrent alors aussitôt pour la formule proposée par l'UDC, la devise étant : il faut associer Blocher au gouvernement du pays²⁰.

la plus ancienne en fonction. C'est donc elle qui fit les frais de l'offensive blochérienne.

¹⁹ Rappelons au passage son engagement au milieu des années 1980 contre la modernisation du droit matrimonial visant à placer homme et femme à égalité.

²⁰ Blum, Roger. *Die bissigen Schosshunde. Politischer Journalismus zwischen Machtkritik und Machtverliebtbeit*. In Pörksen, Bernhard/Loosen, Wiebke/Scholl, Armin (éd.). *Paradoxien des Journalismus. Theorie - Empirie - Praxis. Festschrift für Siegfried Weischenberg*. Wiesbaden : VS Verlag, 2008, p. 235-246.

Une fois élu, Blocher fit, au contraire, la preuve qu'il n'avait nullement l'intention de répondre à cette attente et préféra opter pour une attitude qui consistait à incarner l'opposition au sein même du gouvernement, dans lequel il avait été chargé du Département de la police et de la justice. Faisant fi du principe de collégialité qui, jusqu'à présent, avait été globalement respecté, il n'hésita pas à poursuivre sa ligne personnelle, quitte à s'aliéner toute sympathie parmi ses collègues du Conseil fédéral, ainsi que le montrent les trois exemples suivants.

Dès le début de son mandat, il mit en cause son collègue socialiste en charge des transports, qu'il rendit responsable de la catastrophe aérienne d'Überlingen²¹. Lors d'une séance du Conseil fédéral qui s'était tenue à huis clos, comme toutes les réunions du gouvernement²², le ton était monté entre le ministre des transports, le socialiste Moritz Leuenberger et Christoph Blocher. La RTS révéla le 30 mai 2004 que des fuites (dont on soupçonna rapidement Christoph Blocher d'être l'auteur) faisaient état d'une mise en demeure de démissionner adressée par le nouveau ministre à son collègue Leuenberger.

Si les relations n'étaient pas simples avec ses collègues socialistes, elles ne l'étaient pas davantage avec Pascal Couchepin, l'un de ses collègues libéraux, auquel l'opposa à l'automne 2004 une polémique publique. Cette fois, c'est l'attitude de Christoph Blocher lors de la campagne qui précéda la votation du 26 septembre 2004 sur deux arrêtés fédéraux visant à faciliter l'accès à la nationalité suisse des étrangers des deuxième et troisième générations qui mit le feu aux poudres et conduisit Pascal Couchepin à accuser Christoph

²¹ Le 21 juillet 2002, une collision aérienne dans la région du Lac de Constance entre un avion russe, qui transportait majoritairement des enfants, et un avion de fret avait provoqué la mort de 71 personnes.

²² Voir le reportage de la RTS à l'adresse suivante : <http://www.rts.ch/play/tv/19h30/video/une-fuite-revele-que-christoph-blocher-a-demande-la-demission-de-moritz-leuenberger-lors-dune-sceance-du-conseil-federal?id=116522>, consulté le 27.11.2015.

Blocher de constituer un « danger pour la démocratie²³ ». Il lui reprochait d'avoir « prôné le silence pendant la campagne » et trouvait « inadmissible qu'il accuse le Conseil fédéral de manipuler le peuple lorsqu'il intervient dans une campagne de votation²⁴ ». C'était une façon explicite de pointer le manque de solidarité que témoignait Blocher à l'égard de la politique menée par le gouvernement dont il était membre. De fait, le commentaire formulé par Christoph Blocher lors de la traditionnelle conférence de presse qui suit l'annonce des résultats des votations populaires, ne laissait planer aucune ambiguïté sur son sentiment de jubilation intérieure devant le rejet des deux textes défendus par le gouvernement.

Enfin, en octobre 2006, alors qu'il était en visite officielle en Turquie à l'occasion des 80 ans du Code civil turc, inspiré du Code civil suisse, il critiqua vivement l'article 261 bis²⁵ du Code pénal suisse condamnant le négationnisme (de la Shoah, mais aussi du génocide arménien) et annonça, sans concertation préalable, une possible révision de cet article. Cette sortie provoqua une réaction unanime de rejet dans le pays, notamment de la part de ses collègues au gouvernement.

Aussi, lorsqu'en 2007, après des élections qui avaient marqué une nouvelle progression de l'UDC, arriva le moment de prolonger le mandat des conseillers fédéraux, il ne fut guère étonnant qu'un nombre important de parlementaires songeât à lui faire payer le prix de son comportement en l'évincant du gouvernement, ainsi que l'analyse de façon humoristique le journaliste Georges Pop :

Pendant quatre ans, ce cerbère du nationalisme élémentaire a dilapidé son mandat à mâchonner les jarrets de ses collègues

²³ Concernant cet épisode, on se reportera au reportage que lui a consacré le journal télévisé *19h30* de la RTS le 3 octobre 2004 : <http://www.rts.ch/play/tv/19h30/video/pascal-couchepin-estime-que-christoph-blocher-met-en-danger-la-democratie?id=119110>, consulté le 26.04.2016.

²⁴ *Ibid.*

²⁵ <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19370083/index.html#a261bis>, consulté le 30.03.2016.

dans un boucan médiatique essoufflant. C'est pourquoi, alors qu'il tablait péremptoirement sur sa réélection, une improbable conjuration de conservateurs pondérés, de socialistes exaspérés, d'écologistes révoltés et de gauchistes déchaînés l'a sèchement ostracisé ; puis prestement remplacé.²⁶

Dès le premier tour du scrutin organisé pour le renouvellement de son mandat, le conseiller fédéral en charge de la justice et de la police était devancé par une personnalité relativement peu connue du grand public (du moins au niveau national), Eveline Widmer Schlumpf, conseillère d'État (ministre) en charge des finances du canton des Grisons et membre de l'UDC. Au second tour, elle remporta l'élection avec 125 voix contre 115. Quatre ans après avoir réussi à s'imposer au Conseil fédéral en battant une conseillère sortante, Christoph Blocher subissait le même sort que Ruth Metzler.

Cette éviction de Blocher du Conseil fédéral le 12 décembre 2007 constitua un événement supplémentaire dans la dégradation des relations entre les partis de gouvernement. En fomentant ce qui apparut *a posteriori* comme un véritable coup monté, organisé pour écarter le tribun populiste, un pas de plus avait été franchi dans l'abandon de la concordance. Sa non-réélection, qui était en soi déjà un événement, suscita l'allégresse de ses adversaires et la colère de ses partisans. Pendant plusieurs mois, les démentis des principales personnalités impliquées dans la « chute » de Blocher se succédèrent jusqu'à ce que ce qu'un documentaire de la télévision suisse (intitulé précisément *La chute de Christoph Blocher*), diffusé le 4 mai 2008, montre clairement que son éviction était bel et bien le résultat d'une opération secrète menée par le Parti socialiste avec pour principal instigateur Andrea Hämmerle. C'est à ce député originaire des Grisons qu'il revint de prendre contact avec Evelyn Widmer Schlumpf, originaire du même canton, pour la convaincre d'accepter de prendre

²⁶ Pop, Georges. *Les Français ne sont pas des Suisses*. Bière : Éditions Cabédita, 2014, p. 138.

la place occupée jusqu'alors par Christophe Blocher au Conseil national. Andrea Hämmerle publia lui-même en 2011 un ouvrage visant à faire la lumière sur ces tractations²⁷.

L'objectif des opposants était de remplacer Christoph Blocher par une personnalité issue du même parti et de faire ainsi valoir que le Parlement avait malgré tout tenu compte du score obtenu par l'UDC lors des élections. Depuis ce véritable coup politique, le terme de concordance n'a plus été qu'un argument de façade, surtout après l'exclusion d'Éveline Widmer-Schlumpf (et de toute la section grisonne du parti) de l'UDC, le 1^{er} juin 2008. Pendant les huit années où la « traîtresse²⁸ » allait rester au pouvoir, elle fut la bête noire de l'UDC et de son fer de lance médiatique, l'hebdomadaire *Die Weltwoche*, qui allait jouer dès lors un rôle de plus en plus important dans la polarisation de la vie politique.

Le rôle de la *Weltwoche*

L'hebdomadaire *Die Weltwoche* est un magazine d'informations créé en 1933 par Karl von Schumacher, un journaliste et diplomate suisse. Il est très vite devenu un organe de presse qui a combattu le national-socialisme (malgré un positionnement à l'origine un peu flou²⁹) et dans lequel se sont exprimés par la suite de nombreux exilés allemands (notamment Robert Jungk et Golo Mann). Alors qu'il était, au tournant des années 2000, clairement positionné à gauche (sous la direction de Fredy Gsteiger), il prend un virage à droite marqué à partir de 2001 et surtout de 2003, en apportant un soutien de plus en plus affirmé aux idées de Christoph Blocher et de l'UDC. Depuis 2006, l'hebdomadaire appartient au journaliste Roger Köppel, rédacteur en chef du quotidien allemand *Die Welt* de 2004 à 2006 et qui avait déjà dirigé la rédaction

²⁷ Hämmerle, Andrea. *Die Abwahl* [...].

²⁸ Le mot est lancé lors de l'annonce de son élection par des partisans de l'UDC (cf. le documentaire de la RTS *La chute de Christoph Blocher*, <http://www.rts.ch/docs/542702-la-chute-de-christoph-blocher.html>, consulté le 01.04.2016).

²⁹ Kreis, Georg. « Karl von Schumacher ». *Dictionnaire historique de la Suisse*, www.hls-dhs-dss.ch/tetxes/f/F41621.php, consulté le 27.11.2015.

de la *Weltwoche* entre 2001 et 2004. La diffusion s'élève en 2015 à un peu plus de 65 000 exemplaires pour une population de quelque huit millions d'habitants, dont un peu plus de cinq millions de germanophones³⁰.

Depuis 2006, la question de l'identité du propriétaire de cet hebdomadaire a souvent fait l'objet d'interrogations, de nombreux observateurs soupçonnant Christoph Blocher d'avoir au moins servi de caution à l'emprunt effectué par Roger Köppel pour acquérir le titre³¹. Cette absence de transparence, préoccupante en démocratie, est devenue un secret de Polichinelle depuis que le rédacteur en chef et éditeur a annoncé, début 2015, son intention de briguer un mandat de conseiller national au nom de l'UDC, même si son succès éclatant le 18 octobre dernier³² soulève un autre type de question : « Écrire ne suffit plus. Je ne peux pas continuer à assister de l'extérieur à la destruction, telle qu'on la pratique à Berne, de cette réussite qu'est la Suisse³³. »

³⁰ Les chiffres proviennent de l'Office fédéral de la statistique [consulté le 29.11.2015] : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/de/index/themen/01/05/blank/key/sprachen.html>. À mettre, à titre de comparaison, en regard avec les 450 000 exemplaires de *L'Obs* ou les 160 000 de *Marianne* en France (chiffres de l'OJD consultés le 29.11.2015 <http://www.ojd.com/Support/marianne> ; <http://www.ojd.com/Support/obs>).

³¹ À titre d'exemple, on se reportera à un article du quotidien bâlois *Basler Zeitung* du 19 janvier 2012 ([TA]. « Roger Köppel besitzt 'Weltwoche' angeblich allein », <http://bazonline.ch/schweiz/standard/Roger-Koepfel-besitzt-Weltwoche-angeblich-allein/story/11714360>, consulté le 25.11.2015).

³² Il a été élu dans le canton de Zurich avec le meilleur résultat jamais obtenu par un député dans l'histoire politique du pays (178 090 voix) et alors qu'il était placé en 17^e position sur la liste UDC, comme l'indique le quotidien allemand *Die Welt*, dans un article paru à la suite des élections du 18 octobre 2015 : [N.N.]. « Quereinsteiger Köppel mit bestem Ergebnis aller Zeiten ». *Die Welt*, 19 octobre 2015, <http://www.welt.de/politik/ausland/article147774846/Quereinsteiger-Koepfel-mit-bestem-Ergebnis-aller-Zeiten.html>, consulté le 01.04.2016.

³³ *Ibid.*

En faisant ainsi ouvertement le choix du combat politique, il ne faisait que reconnaître de quel côté penchait le cœur de son hebdomadaire. Il est vrai que, depuis plusieurs années, il ne se contentait pas d'assister passivement à la vie politique, mais contribuait à l'alimenter par des éditoriaux très tranchés, des prises de position le plus souvent en accord avec celles de l'UDC et des unes provocatrices, témoignant d'un engagement qui a contribué à transformer les lignes de partage traversant la société suisse en de véritables lignes de fractures.

Le 1^{er} mars 2012, en pleine crise financière, l'hebdomadaire titre : « Les Grecs de la Suisse. Pourquoi les Romands travaillent moins et touchent des retraites plus élevées » :

« Je travaille donc je suis », la valeur du travail prônée par l'éthique du protestantisme et glorifiée par Calvin en personne n'impacte pas la Suisse romande. Alors que la Romandie compte sur l'aide de l'État, à l'exemple de sa grande voisine la France, les Alémaniques s'en remettent en particulier à leur propre force de travail, se montrant plus qu'exigeants envers eux-mêmes, persuadés de s'imposer toujours et encore comme le véritable moteur économique de la Confédération helvétique. Sens des responsabilités et indépendance sont en effet clamés beaucoup moins haut du côté de la Romandie, semblerait-il ; en particulier lorsqu'il s'agit d'entrer dans l'UE : les Romands pour la plupart sont foncièrement d'accord.³⁴

Cet extrait est révélateur de la façon de procéder de l'hebdomadaire : la déclinaison des thèmes chers à l'UDC (lutte contre la place de l'État, refus de la soumission à l'Union européenne, défense de la valeur du travail) se trouve conjuguée à une volonté de dénigrement, voire d'ostracisation d'une partie de la société suisse. Ici, la démarche s'effectue

³⁴ Kunz, Andreas. « Les Grecs de la Suisse. Pourquoi les Romands travaillent moins et touchent des retraites plus élevées ». *Die Weltwoche*, 1^{er} mars 2012, n° 9, <http://www.weltwoche.ch/ausgaben/2012-09/mediterraner-schlendrian-die-weltwoche-ausgabe-092012.html>, consulté le 26.042016.

aux dépens de la minorité francophone et joue, en en réaffirmant l'existence, sur la fameuse « barrière de rösti », désignation de la frontière linguistique, mais surtout culturelle – plus ou moins réelle selon les domaines – entre Suisse alémanique et Suisse romande.

La lutte contre l'immigration fournit aussi son lot d'articles et de couvertures chocs. On retrouve, à peine quelques semaines plus tard, l'emploi du même procédé. Cette fois, c'est la minorité rom qui est stigmatisée par une photo et un titre dont la violence et la volonté délibérée de généralisation conduisent à des dépôts de plainte et à une prise de position du Conseil suisse de la presse³⁵.

Le dernier exemple est constitué par la défense des intérêts suisses vis-à-vis de l'Union européenne, présentée comme une puissance expansionniste, dont le fonctionnement est considéré comme antidémocratique. En réunissant, dans un photomontage, les visages de Napoléon, Mussolini, Hitler,

³⁵ « La Une de la *Weltwoche* montrant un garçon rom est discriminatoire. La *Weltwoche* peut-elle mettre à la Une l'image d'un jeune garçon un pistolet à la main et la publier en l'assortissant du titre suivant : 'Les Roms arrivent : razzia en Suisse' ? 'Non', dit le Conseil suisse de la presse. Combiner ce texte et cette image tend à discriminer les Roms et dénaturer les informations. De plus, l'illustration aurait dû être signalée en tant qu'image symbole tirée d'archives. Il admet dès lors deux plaintes contre la *Weltwoche*. Les deux plaintes déposées contre la Une de la *Weltwoche* du 5 avril 2012 s'élèvent contre la formulation généralisatrice 'les Roms', qui atteint tout un groupe ethnique. De plus, les lecteurs ne sont pas informés que l'image du garçon a été prise quatre ans auparavant dans un cadre sans rapport avec la criminalité des Roms. La *Weltwoche* rejette les reproches et réplique qu'il s'agit d'une image documentaire symbolisant la problématique 'enfant, criminalité et abandon'. Pour le Conseil de la presse, l'image, combinée avec la manchette, suggère à tort que le garçon représenté est en lien avec la criminalité des Roms. De plus, la *Weltwoche*, par son gros titre généralisateur 'Les Roms arrivent' contribue de façon discriminatoire à attiser les craintes et les préjugés stéréotypés à l'égard d'un groupe ethnique. Le journal aurait dû, en outre, préciser que l'image provient des archives et qu'elle est utilisée à titre symbolique » (Prise de position du Conseil suisse de la presse du 13 septembre 2012. http://presserat.ch/59_2012_f.htm, consulté le 13.11.2015).

Schuman et Juncker, l'hebdomadaire ne craint pas de diffamer publiquement, pour les besoins de la cause, deux personnalités européennes, qui plus est non Suisses³⁶.

Au cours de la dernière décennie, la *Weltwoche* a accompagné et soutenu les différentes initiatives populaires lancées par les milieux proches de l'UDC : l'initiative « Pour l'interdiction de la construction de minarets » en 2008, celle « Pour le renvoi des étrangers criminels » en 2010 ou encore l'initiative « Contre l'immigration de masse » en février 2014. Dans tous les cas, les ressorts utilisés tant par le parti que par l'hebdomadaire reposent avant tout sur la généralisation hâtive et le recours aux peurs collectives avec une stratégie consistant à jouer de façon manichéenne les bons contre les méchants, le peuple et la Suisse contre le Conseil fédéral et l'Europe. Tandis que le gouvernement fait valoir que la Confédération est liée par l'application des règles du droit international, notamment de la Convention internationale des droits de l'homme, et qu'il lui faut donc en tenir compte dans la traduction législative de la volonté populaire, l'UDC et la *Weltwoche* placent la vox populi au-dessus de toute autre considération, comme l'a montré le débat autour de l'initiative de mise en œuvre « Pour le renvoi effectif des étrangers criminels », présentée au peuple le 28 février 2016³⁷.

Cette attitude à la fois sécuritaire, protectionniste et xénophobe semble bien être la manifestation de la crise d'un pays à la situation centrale, que l'UDC, désormais principale force politique, souhaite présenter comme une forteresse assiégée et non plus comme un îlot de paix, une représentation qui a longtemps été l'apanage du pays³⁸.

³⁶ Voir la couverture de l'édition du n° 23 du 4 juin 2014.

³⁷ Proposée par l'UDC, cette initiative visait à imposer la mise en œuvre de l'initiative « Pour le renvoi des étrangers criminels » adoptée en 2010. Elle a été rejetée par la majorité du peuple et des cantons.

³⁸ Il suffit de penser aux multiples métaphores journalistiques qui ont longtemps permis de qualifier, par exemple, le Liban de « Suisse du Proche-Orient » ou le Costa-Rica de « Suisse d'Amérique centrale ».

Conclusion

La dégradation des mœurs politiques suisses est donc bien liée en premier lieu à la distorsion qui a existé pendant plusieurs années entre la place croissante occupée par l'UDC et ses idées dans la société et la portion congrue accordée à ce parti au sein de l'exécutif. En cela, le cas de l'UDC ne constitue pas une exception en Europe, où plusieurs États doivent supporter les coups de boutoir de partis au positionnement voisin de celui de l'UDC, qu'il s'agisse du FPÖ autrichien ou du Front national français pour ne citer que les deux principaux.

Par ailleurs, depuis 2007, l'UDC se plaint du complot d'une grande partie de l'Assemblée fédérale qui refuserait d'élire les candidats officiellement présentés. Sans vouloir entrer dans le détail, nous nous contenterons de rappeler que l'histoire récente de la Suisse présente plusieurs autres cas de désignations de candidats « non officiels », la plus célèbre d'entre elles étant l'élection du socialiste Otto Stich en 1983 contre l'avis de son parti. Afin que le précédent de 2007 ne se reproduise pas, pour verrouiller au maximum le choix et assurer l'élection de ses candidats officiels, le parti a fait figurer parmi ses statuts l'exclusion de tout membre qui accepterait son élection au Conseil fédéral sans avoir été officiellement présenté par le groupe parlementaire de l'UDC, comme s'il ignorait que l'élection des conseillers fédéraux fait partie des prérogatives du Parlement.

En proposant pour l'élection du 9 décembre 2015 un ticket composé de trois candidats issus des trois régions linguistiques du pays, l'UDC donne l'impression de vouloir encore une fois dicter son choix à l'Assemblée fédérale. Les observateurs estimaient que l'élection des deux candidats non germanophones était hautement improbable : celle du Tessinois Norman Gobbi en raison de sa double appartenance à l'UDC et à la Lega dei Ticinesi³⁹ et des positions de celle-

³⁹ Il n'a adhéré à l'UDC que pour pouvoir être présenté comme candidat officiel du parti (Zeller, René. « Eine Auswahl, die keine ist ». *Neue Zürcher Zeitung*, 20 novembre 2015, consulté le 25.01. 2016).

ci⁴⁰ ; celle du Vaudois Guy Parmelin à cause de la présence de deux autres Romands au Conseil fédéral. L'élection de Thomas Aeschi, jeune homme politique du canton de Zoug, souvent présenté comme le fils spirituel de Christoph Blocher, semblait donc acquise, malgré son absence d'expérience.

L'élection-surprise de Guy Parmelin marquera-t-elle un retour à plus de sérénité ? Cela n'est semble-t-il pas à exclure, notamment en raison du profil modéré du nouveau conseiller fédéral en charge de la défense. Mais si l'UDC et la *Weltwoche* continuent à tenir un discours aussi outrancier sur un certain nombre de sujets, il est à craindre que la polarisation de la vie publique ne se poursuive. Pourtant, même si les positions de l'UDC ont montré qu'elles étaient de nature à rassembler un tiers des voix aux élections, elles ne pourront que difficilement devenir majoritaires dans le pays, condamnant ainsi les partis à un vivre-ensemble aussi harmonieux que possible à défaut d'une concordance qui n'est probablement désormais plus qu'un souvenir.

⁴⁰ La Lega dei Ticinesi est un mouvement populiste tessinois fondé dans les années 1990 par Giulano Bignasca. Le politologue Oscar Mazzoleni voit dans « une attitude anti-establishment, l'hostilité aux institutions européennes, l'affirmation d'une identité régionale réputée comme menacée », les principaux chevaux de bataille de la Lega.

